

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Show through/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Le mois de Marie, 562. -- Les érudits incroyables, 562. -- La province de Québec et l'émigration, 564. -- Le serment du couronnement, 567. -- Le culte du calice eucharistique, 568. -- Nécrologie, 568. -- Promenade dans l'Alaska, 570. -- Le czar contre l'alcoolisme, 572. -- Petite histoire de l'Eglise, 572. -- Nominations ecclésiastiques, 576. -- Calendrier, 576. -- Memento hebdomadaire, 576.



A vos pieds, ô céleste Reine,
Avec les fleurs mai nous ramène !
Priez pour nous.
Vous rénez au ciel, bonne Mère :
Vos enfants pleurent sur la terre !
Priez pour nous.

Le mois de Marie

Unissons-nous de cœur à tous ceux qui ont l'intention de célébrer le mois de Marie, cette longue fête de trente et un jours, qui doit être chère à notre amour filial, et féconde pour notre sanctification.

Les érudits incrédules

D'abord, disposition que la volonté doit apporter dans l'étude de la question religieuse.

La question religieuse, dans le sens que nous l'employons ici, comprend les vérités naturelles et les vérités surnaturelles.

Les vérités naturelles, la raison est capable par ses seules forces de les découvrir et de les comprendre jusqu'à un certain point. Les principales de ces vérités naturelles sont l'existence et les attributs de Dieu, notre origine et notre fin, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, nos principaux devoirs envers Dieu, envers le prochain et nous-mêmes.

Mais, sur toutes ces questions fondamentales, des connaissances générales ne suffisent point; nous avons besoin d'informations claires, précises, certaines. Notre conduite morale et notre constance dans la pratique du bien dépendent de la nature et de la fermeté de nos croyances par rapport à ces graves questions. Si nous n'avons pas, sur tous ces points, des notions précises et certaines, nous traverserons la vie comme des navigateurs sans boussole, pour aboutir en définitive à la plus lamentable des catastrophes.

De plus, il faut que ces notions nous soient données au printemps de la vie, car il ne nous servirait de rien de connaître seulement à la veille de mourir la règle de vie à laquelle on doit conformer ses actes.

Ces notions, à qui donc les demanderons-nous ?

Sera-ce à la raison ? Mais l'expérience est faite depuis longtemps. La raison seule ne saurait nous donner que des réponses erronées. C'est ce que font nombre d'érudits et de savants, c'est pourquoi ils meurent le plus souvent sans avoir trouvé la vérité. On oublie que l'intelligence de l'homme, de même que sa volonté, affaiblie par le péché originel, est maintenant incapable de découvrir et de comprendre dans leur plénitude les

vérités même naturelles, si elle n'est éclairée et soutenue par la lumière surnaturelle.

Cette lumière surnaturelle, Dieu seul peut nous la donner, à la condition toutefois que nous la demandions en toute humilité. Nous disons en toute humilité, car si la prière attire la grâce, l'humilité constitue le milieu à travers lequel ses rayons pénètrent jusqu'à nous.

Or, il est admis que les intellectuels ne consacrent guère de temps à la prière. Ils se croient généralement trop intelligents pour avoir besoin des lumières du Saint-Esprit. Le prie-Dieu n'est pas un meuble en vogue parmi eux, bien que "le prie-Dieu, écrivait Joubert, au commencement de ce siècle, est aussi utile au bon ordre des pensées qu'au bon ordre des actions."

L'humilité n'est pas non plus leur vertu cardinale. Ils sont pétris et bouffis d'orgueil. Chacun d'eux n'a confiance qu'en lui-même et se croit infaillible. Leur orgueil les empêche de rien voir, comme la jaunisse a l'effet de faire voir tout en jaune.

Ne priant point, manquant d'humilité, ils ne sont donc pas en meilleure position que les esprits ordinaires pour arriver à la vérité en matière de religion. Au contraire, les ignorants ont un grand avantage sur eux, même lorsqu'il s'agit de vérités d'ordre naturel.

Les observations que nous venons de faire s'appliquent, à plus forte raison, aux vérités de l'ordre surnaturel. Les vérités surnaturelles, en effet, sont au-dessus de la portée de notre intelligence. Nous ne pouvons les connaître que par une révélation de Dieu, et même après cette révélation, nous sommes incapables de les comprendre, car ce sont des mystères.

L'acte de foi par lequel, dans la vie présente, nous croyons les mystères, est essentiellement surnaturel, une grâce que Dieu seul peut donner, et à laquelle nous n'avons aucun droit.

Par conséquent, si pour nous donner le secours naturel, qui permet d'arriver à la connaissance des vérités naturelles, Dieu exige la prière et l'humilité, il est facile de comprendre que ces deux conditions sont imposées encore plus rigoureusement pour obtenir de lui une faveur placée en dehors de toutes les exigences de notre nature.

De plus, la foi aux vérités surnaturelles impose à la raison de l'homme un double sacrifice : croire uniquement sur la parole de Dieu, et croire sans comprendre.

Or, les orgueilleux ne veulent pas se plier à ces exigences.

Mais on dira peut-être, pourquoi Dieu, en révélant les vérités surnaturelles, ne les a-t-il pas rendues compréhensibles, et ne nous les a-t-il pas montrées dans la splendeur de leur évidence ? Ainsi, puisqu'il nous a révélé que les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu, pourquoi ne nous fait-il pas comprendre comment cela peut se faire ?

Dieu ne peut rendre ces vérités évidentes pour nous, dissiper les nuages qui les environnent, parce que la cause en est précisément leur excès de lumière pour la faiblesse de notre vue. Notre intelligence est trop bornée pour que nous puissions contempler ces vérités dans la splendeur de l'évidence. Pour faire cesser le mystère, il faudrait que Dieu commençât par centupler la portée de notre intelligence.

Pourquoi une foule de personnes ne peuvent-elles jamais réussir à comprendre ce que d'autres saisissent sans effort ? Uniquement parce que leur intelligence est plus bornée. Pour arriver à leur faire comprendre ce qui est loin d'être un mystère, il faudrait les doter d'un autre cerveau.

Il en est de même des vérités surnaturelles. Pour rendre les hommes capables de les comprendre, il faudrait augmenter le pouvoir du cerveau humain.

L'acte de foi exige donc que la volonté de l'homme soit parfaitement soumise à la volonté de Dieu, joug que les orgueilleux de l'esprit ne veulent pas accepter.

C'est là la vraie cause pour laquelle tant d'hommes intelligents et savants n'arrivent jamais à la foi. La lumière ne leur manque pas, mais ils ne la voient point, parce qu'ils ne peuvent se résoudre à écarter l'écran qui la cache à leurs yeux. Or les rayons X n'ont pas leur application dans cet ordre de choses.

(A suivre)

La province de Québec et l'émigration

Il est désirable, en principe, que la province de Québec garde chez elle tous ses enfants. Puisque son territoire est immense, il est évident qu'elle peut en nourrir des millions de plus qu'elle n'en a. Sur ce point, tout le monde est d'accord.

On ne peut cependant retenir, malgré ceux, eux qui veulent absolument s'en aller, ou que les circonstances forcent jusqu'à un certain point d'émigrer. Tout ce que l'on peut faire en pareil

cas, c'est de les orienter. S'ils prennent la route des Etats-Unis, on doit le déplorer amèrement, car ces enfants sont perdus pour la grande famille canadienne. C'est l'affaire de quelques générations seulement. S'ils vont se réunir à un groupe canadien-français, sur un point quelconque du Canada, tout en regrettant leur départ, il ne faut pas s'en affliger, car il est permis de croire que nous les retrouverons un jour ce qu'ils étaient en nous quittant. Il est également permis de croire que la Providence a des vues dont elle prépare l'accomplissement par des moyens dont il nous est actuellement impossible d'apprécier la sagesse.

Mais allons plus loin. Faut-il approuver ou condamner tout recrutement fait dans la province de Québec pour le Manitoba et le Nord-Ouest ?

Comme toutes les choses humaines, cette question a deux faces. Par conséquent, elle présente du pour et du contre, suivant le point de vue auquel on se place. C'est dire qu'un jugement absolu et sans appel nous semble imprudent; car pour résoudre ce problème, sans crainte de se tromper, il faudrait posséder une claire vue de l'avenir.

En attendant, nous estimons que l'attitude la plus rationnelle et la moins risquée est de se tenir à égale distance des extrêmes.

C'est pourquoi, tout en maintenant le principe que nous avons émis en commençant, nous inclinons à croire que le recrutement annuel de quelques familles de la province de Québec, opéré strictement dans les conditions et les limites posées par la Lettre épiscopale de 1871, ne saurait avoir pour nous de conséquences fâcheuses, et qu'il peut en avoir d'excellentes pour les groupes français de Manitoba et du Nord-Ouest. Il en serait autrement, si ce recrutement se faisait sur une plus large échelle. Dans ce cas, nous lui serions plutôt hostile.

La position des catholiques de Manitoba, il est vrai, n'est pas aussi enviable qu'en 1871. Néanmoins, nous ne pensons pas que le changement survenu justifie de condamner ce qui a été autorisé et même conseillé à cette époque. Les persécutions religieuses ne sont pas éternelles plus que les persécuteurs.

Ces groupes français, nous en avons la ferme conviction, survivront à la persécution qu'ils subissent, surtout si la province de Québec leur envoie quelques recrues. Il sont momentanément noyés par l'immigration étrangère dont le courant, comme dans les provinces maritimes, s'arrêtera certainement un jour. Alors, ils

reprendront le terrain perdu et redeviendront les maîtres de leurs destinées. Cette croyance repose sur ce qui se passe actuellement dans Ontario, et sur le fait encore plus éloquent, que les Acadiens en 1767, ne comptaient plus que 1265 âmes, et dépassent 100,000 aujourd'hui.

Voici les passages principaux de cette Lettre pastorale à laquelle nous avons fait allusion :

“ Notre jeune pays n'est pas renfermé dans des limites assez étroites pour qu'il soit nécessaire de l'abandonner. Plus que jamais d'immenses étendues de terrain s'offrent à notre population dans les limites même de la patrie. L'acquisition du territoire du Nord-Ouest, la création de la Province de Manitoba, offrent un avantage réel à ceux qui n'aiment pas le défrichement des terrains boisés et qui pourtant voudraient s'éloigner de la terre qu'ils habitent. Il n'est pas nécessaire de passer la frontière canadienne pour trouver les riches prairies de l'Ouest.

“ Notre pensée n'est pas de demander aux paisibles et heureux habitants de la Province de Québec, de changer une position certaine et avantageuse pour les incertitudes et les risques d'une émigration lointaine ; mais s'il en est auxquels il faut un engagement et auxquels il répugne de s'imposer les rudes labeurs de bûcherons, à ceux-là, Monsieur le Curé, veuillez bien indiquer la province de Manitoba.

“ Les Missionnaires, trop heureux du renfort qu'ils recevront par cette émigration, étendront volontiers aux nouveaux venus, l'affection qui les anime envers leurs ouailles actuelles. En colonisant une partie de Manitoba, les Canadiens Français s'assurent dans la législature fédérale l'équilibre qu'ils y possèdent aujourd'hui, et qu'ils perdront nécessairement s'ils ne sont point en nombre dans Manitoba et le territoire du Nord-Ouest. *Nous considérons donc, M. le Curé, comme chose bonne et désirable, l'établissement de quelques uns des nôtres dans ces régions et nous verrions avec plaisir qu'il se fit quelque chose dans ce sens ; si par exemple, entre deux ou trois paroisses, on pouvait assurer le concours d'une famille honnête, chrétienne et laborieuse qui irait former dans le Nord-Ouest, une population comme celle qui est venue, il y a deux siècles, jeter les fondements de notre nationalité en Canada.*”

Les mots soulignés l'ont été par nous.

Ainsi donc, pour résumer, l'Épiscopat conseille aux canadiens :

1° de rester dans la Province de Québec ; 2° d'aller de préférence au Manitoba et au Nord-Ouest s'ils veulent absolument partir ; 3° il déclare, en outre, " chose bonne et désirable, l'établissement de quelques uns des nôtres dans ces régions, " et il ajoute même, " nous verrions avec plaisir qu'il se fit quelque chose dans ce sens. "

Encore un mot. Aucun membre du clergé, que nous sachions du moins, n'agit en contravention avec le programme tracé par l'Épiscopat sur cette importante question.

S'il est vrai, toutefois, que quelque prêtre amplifie ces recommandations, il suffit d'attirer l'attention de son évêque, qui ne manquera pas d'intervenir s'il juge cette action impolitique.

C'est la ligne de conduite la plus sage, il nous semble, tout en admettant qu'il s'agit d'une question libre. Aux évêques, en effet, incombe le devoir et appartient le droit de diriger l'action du clergé.

D. G.

Le serment du Couronnement

Nous avons reçu du secrétaire de la " Catholic Truth Society of Ottawa " une brochure reproduisant la conférence du R. P. Fallon, O. M. I. sur le serment que prêtent les souverains d'Angleterre, le jour de leur couronnement, depuis 1689. On sait que ce serment renferme une déclaration anticatholique.

A la suite de cette conférence, on a voté une proposition exprimant le désir que cette déclaration soit supprimée à l'avenir, et si nous comprenons bien, on a l'intention de provoquer un mouvement en ce sens de la part des catholiques du Canada. Sans doute, cette déclaration est injurieuse pour les catholiques, mais en pratique elle ne leur cause aucun préjudice. L'essentiel c'est que les catholiques jouissent de la liberté religieuse dans toutes les parties de l'empire.

D'ailleurs, ceux que cette déclaration est de nature à faire rougir, ne sont pas les catholiques, mais bien les protestants, qui devraient unanimement demander de reléguer au musée ce mémorial qui rappelle l'apostasie de l'Angleterre et son ancien fanatisme.

Quant au mouvement général que l'on veut créer, il est louable en soi ; mais il nous semble qu'il convient surtout, s'ils le jugent opportun, aux catholiques d'Angleterre. C'est leur affaire.

Notre parlement fédéral, qu'on en soit sûr, ne consentira jamais à voter les résolutions adoptées par la " Catholic Truth Society " ou à les présenter au Parlement impérial. Entre autres raisons, il sait trop bien que ce dernier pourrait lui répondre : " Avant de réclamer l'intervention du Parlement impérial à propos de la susdite déclaration, le Parlement fédéral canadien ferait bien mieux d'intervenir lui-même pour rendre justice aux catholiques du Manitoba, et de respecter le jugement du Conseil privé. "

C'est pourquoi nous estimons que l'abstention, dans le cas actuel, est la ligne de conduite la plus sage, et que les catholiques du Canada ont à sauvegarder, chez eux, des intérêts qui les affectent d'une manière plus immédiate et plus pratique. C'est le moins que l'on puisse dire.

Le culte du Cœur eucharistique

En voici la définition, telle qu'elle a été insérée dans la *Raccolta* réimprimée en 1898.

" Le culte envers le Cœur eucharistique de Jésus ne doit pas s'entendre comme différant en substance de celui que l'Eglise professe envers ce même Cœur. Seulement il choisit et propose aux fidèles comme objet de vénération spéciale, d'adoration, de reconnaissance et de réciprocité, cet acte de dilection suprême par lequel le Cœur très aimant de Jésus a institué l'adorable Sacrement de l'Eucharistie, daignant ainsi rester parmi nous jusqu'à la fin des siècles. "

Nécrologie

Le Révérend Mr François-Ignace Paradis, curé de Saint-Raphaël, est décédé en son presbytère le matin du 18 avril courant, après quelques jours seulement de maladie grave, durant lesquels il a beaucoup souffert.

Né à Kamouraska le 16 janvier 1830, il fit son cours d'études au Collège Ste-Anne de La Pocatière, où il fut ordonné prêtre le 5 octobre 1856. Nommé Professeur au Collège cette même année, il s'acquitta avec distinction de cette charge importante, jusqu'à ce qu'il fut nommé curé de N.-D. du Lac Témiscouata en 1863. Quatre ans après il était nommé curé de Sainte-Agathe,

où il demeura jusqu'en 1871, alors qu'il devint curé de Saint-Raphaël, comté de Bellechasse. C'est à ce dernier poste qu'il passa les 29 dernières années de sa vie.

Mr l'abbé Paradis passait pour être un des curés les plus érudits de son temps. Doué de bons talents, il les mit à profit et il sut acquérir des connaissances solides sur les différentes branches de savoir qui le concernaient de plus près. Il instruisait bien son peuple : sa parole était toujours claire, pratique et ferme. Il aimait aussi les beaux-arts, surtout la musique. Il était secondé en cela par son frère, Mr Philippe Paradis, organiste de la paroisse de Saint-Raphaël, et dont les enfants manifestent des talents extraordinaires dans l'art musical. Personne mieux que lui ne possédait l'art d'être content de son sort. Le bon curé était vraiment optimiste pour tout ce qui concernait sa paroisse de Saint-Raphaël.

Prêtre zélé, régulier en toutes choses et surtout dans ses exercices de piété, il a été véritablement un bon pasteur, toujours prudent, toujours modéré en même temps que ferme et vigilant.

Se sentant parfois gravement indisposé durant le dernier carême, il n'a cependant rien diminué de ses pénibles travaux ; il a tenu bon au confessionnal comme d'habitude, malgré qu'il ressentit parfois des douleurs aiguës et de grandes fatigues. Quinze jours à peine avant sa mort, il a épuisé ses dernières énergies dans un sermon fort vigoureux qu'il fit pour détourner les désordres de l'ivrognerie de sa paroisse, où quelques-uns voulaient imposer une licence pour vendre des boissons enivrantes. Il a eu avant de mourir la consolation de voir ses efforts couronnés par un plein succès, grâce au concours d'un certain nombre de paroissiens influents et bien disposés.

La paroisse de Saint-Raphaël, pour laquelle il a dépensé, sans compter, presque trente années de sa vie pastorale, lui doit beaucoup de reconnaissance pour la manière habile et sûre dont il l'a gouvernée et administrée. Arrivé là dans des circonstances difficiles, il a réussi à tout pacifier et à y maintenir la bonne entente, le calme et la paix.

Il a été inhumé sous les dalles du sanctuaire de l'église de Saint-Raphaël, le 21 du courant. Toute la paroisse et un clergé aussi nombreux que l'état des chemins pouvait le permettre, assistaient religieusement aux funérailles.

Mgr l'Archevêque avait envoyé pour le représenter,

M. l'abbé C. Arsenault, qui a chanté le service funèbre et a présidé à l'absoute après avoir prononcé l'éloge funèbre du distingué défunt.

R. I. P.

Promenade dans l'Alaska

(Suite)

Voici, dit le R. P. René, des chiffres que j'ai recueillis de la bouche d'hommes respectables, compétents et dignes de toute confiance, alors que j'étais à Dawson-City, car j'ai voulu me rendre compte par moi-même de la réalité des choses.

Cette année 1897, jusqu'à la fin de juillet, il avait déjà été expédié pour deux millions de piastres d'or aux Etats-Unis. Cet or venait, pour la plus grande partie, des criques de Bonanza et de l'Eldorado, qui se déchargent dans la rivière du Klondyke un peu au-dessus de Dawson-City. Ces deux rivières confondent leurs eaux avant de se jeter dans le Klondyke, et, chose étrange, elles fournissent un or très différent de couleur, de qualité et de quantité. L'or de l'Eldorado est plus abondant, mais plus terne et de moindre qualité que celui de Bonanza. En voyant un lingot d'or, un mineur expérimenté peut dire d'où il vient.

Quelques chiffres donneront une idée de l'abondance de l'or dans l'Eldorado.

On sait que les mines sont divisées en concessions de terrain de 500 pieds en longueur, suivant le cours d'eau et de colline à colline de chaque côté, sans excéder toutefois la largeur de 666 pieds, — exactement 10 chaînes de 66 $\frac{2}{3}$ pieds chacune (1).

Dès qu'on a découvert le précieux métal, on paie 85 dollars au commissaire canadien — car le Klondyke est un territoire canadien. Le commissaire numérote la concession, et elle vous appartient. Les années suivantes, il faut payer 100 dollars et travailler pendant trois mois dans la concession.

On sait que ces conditions ont été changées en 1898, et que les droits exigés maintenant par le gouvernement canadien sont beaucoup plus considérables et trop onéreux pour les mineurs. On accuse aussi les officiers de spéculation, de favoritisme, et il est probable qu'une enquête sera accordée par le gouvernement. Si l'état de choses que l'on signale est fondé, il importe d'y remédier au plus tôt.

La nationalité des concessionnaires est indifférente. La loi est

(1) Aujourd'hui les lots sont limités à 250 pieds de longueur.

égale pour tous ; et cela est sage. Autrement si le gouvernement canadien faisait une distinction, le gouvernement américain ne manquerait pas de faire de même, au grand détriment des mineurs qui passent la frontière à chaque instant.

Je vais donner, dit le P. René, les numéros de l'Eldorado en exploitation au moment où j'étais là en juillet 1897, avec les noms des propriétaires et le produit de leur travail cette année jusqu'à cette date.

3. F. Phiscator.....	90.000	dollars.
5. C. J. Bary.....	130.000	“ “
8. Jas. Macnamer.....	124.000	“ “
9. Mercier.....	1.000	“ “ par an.
6. Likkie.....	100.000	“ “
17. Hall et Pigot.....	80.000	“ “
25.26. Stanley et Horden.	160.000	“ “

30. M. MacDonald, quand je l'interrogeai, se prit à sourire et se contenta de répondre : “ Deux hommes que j'ai employés pendant quarante jours m'ont rapporté 40.000 dollars. ”

Ce M. McDonald est reconnu comme le roi des mineurs.

31. H. Anderson	80.000	“ “
36. Van Alstein et Hulson	80.000	“ “

Ces mines sont exploitées de deux façons, par association ou en donnant tant par cent du produit au travailleur. Il y a parfaite entente entre le capital et le travail.

“ On m'a souvent demandé, dit le P. René, si l'Alaska a un avenir devant lui ! ” Pourquoi pas ? Il n'y a pas de doute que Dieu a favorisé cette région de richesses minières inépuisables ; l'or attirera la population blanche, et elles'y fixera, si elle y trouve nourriture abondante et communications faciles.

Toute la question est dans ces deux conditions. Or, il n'y a pas de doute que les quatre mois de soleil perpétuel ne produisent une végétation étonnante en Alaska, comme on le voit sur les bords du fleuve Yukon. Ce qui le prouve, c'est que les missionnaires de Kosyrefski et de Nulato récoltent choux, carottes, navets, pommes de terre, etc. Des bestiaux, il est possible d'en élever. La mission de Kosyrefski possède des vaches. De plus, de mois en mois les communications deviennent plus faciles.

Au plus tard en 1901, le transsibérien aura relié l'Alaska à Pékin, Calcutta, Alexandrie, Constantinople, St. Pétersbourg, Vienne, Berlin, Paris, et Rome. De St. Pétersbourg, au Pacifique

il y aura trois express par semaine. Il y a déjà longtemps que les poteaux télégraphiques qui doivent relier les principales villes des Etats-Unis avec le chemin de fer russe, ont été posés sur une longue étendue, attendant le jour prochain où l'on pourra faire le tour du monde en chemin de fer.

Il n'est donc pas improbable que l'Alaska soit peuplé un jour par une race vigoureuse et peut-être catholique.

(A suivre.)

Le czar contre l'alcoolisme

Le gouvernement russe vient de prendre une mesure radicale pour réprimer l'alcoolisme à Saint-Petersbourg. Il a supprimé aux 25 000 débits d'alcool l'autorisation de vendre, et les a remplacés par 5000 établissements placés sous le contrôle de l'Etat, et répartis à distances égales dans la ville.

Ces établissements sont dirigés par des jeunes filles assistées d'un garçon de peine. L'alcool y est délivré dans des flacons de faible contenance portant une bande timbrée par l'administration ; ils contiennent un alcool dont l'Etat a contrôlé la rectification.

Le consommateur ne peut se faire délivrer qu'un seul flacon dans chaque débit, et il est obligé de parcourir une distance assez grande pour s'offrir une nouvelle ration d'eau-de-vie.

Petite histoire de l'Eglise

(Suite)

CONCILES

506. D'Agde, sur plusieurs points de discipline.

511. D'Orléans, sur la discipline, le droit d'asile.

517. D'Epone, sur les mœurs des clercs et le code pénitentiaire.

On tint la même année et sur les mêmes matières, en Espagne, les Conciles de *Tarragone* et de *Gironne*.

524. D'Arles de *Lérida*, de *Valence* en Espagne, sur les ordinations, les Cérémonies et le Code pénitentiaire.

525. De *Carthage*, pour la conversion des Vandales Ariens.

529. IIe conc. d'*Orange* très célèbre par le coup mortel qu'il porta au semi-pélagianisme.

Dans ce siècle, les évêques des Gaules tenaient de fréquents Conciles. Outre ceux déjà cités, on compte, pour en signaler

encore quelques-uns, les conciles de *Vaison* en 529, d'*Angers* et de *Reims* en 530, de *Clermont* en 535, plusieurs Conciles d'*Orléans*, de *Paris*, de *Lyon*, de *Metz*, de *Mâcon*, etc. . . Mais on ne doit pas considérer ces assemblées comme des réunions purement religieuses. "Les assemblées épiscopales, dit Fleury, étaient essentiellement parlements, et Conciles pour occasion." Dans ces assemblées, où les seigneurs siégeaient à côté des évêques, on traitait toutes les questions qui pouvaient intéresser la religion et la prospérité de l'Etat.

553. II Constantinople, Ve œcuménique. Condamnation des Trois Chapitres, mais en même temps reconnaissance de l'autorité des quatre premiers Conciles œcuméniques et par conséquent de celui de Chalcédoine, et la perfidie des Acéphales se trouva déjouée. Outre la condamnation des Trois Chapitres, on attribue encore à ce Concile, quinze autres anathèmes contre les erreurs d'Origène ou qui lui étaient attribuées.

Faute de connaître le vrai point de la question, une grande partie des évêques d'Occident, s'imaginant que la condamnation des Trois Chapitres faisait brèche à l'autorité du Concile de Chalcédoine, refusèrent longtemps de reconnaître le 5e Concile. Pour dissiper les doutes, et écarter les nuages que la distance des lieux et la diversité des idiomes avaient répandus sur les faits, il ne fallut rien moins que les efforts de Vigile, ceux de Pélage son successeur, et surtout la prudence et le zèle de saint Grégoire le Grand, sous le pontificat duquel les Occidentaux abandonnèrent tous leurs préjugés sur le concile de Constantinople.

Signalons entre autres Conciles provinciaux du 6e siècle, ceux qui se tinrent en Espagne en grand nombre, et particulièrement dans la dernière moitié de ce siècle : les Conciles de *Braque* en 572, de *Tolède* en 589, pour affermir la conversion des Goths, de *Séville* en 590, sur les aliénations des biens de l'Eglise, les donations et l'affranchissement des clercs.

DISCIPLINE, CULTE, GENRE DE VIE

La fondation du grand *Ordre Benedictin* domine tout le 6e siècle. Benoît, qui lui donna son nom, était né d'une famille distinguée à Nursie près Spolette, en 480. Il se retira, en 496, à Subiaco, à 40 milles de Rome. Il devint bientôt célèbre ; et par l'éclat de ses vertus et de ses miracles, attira près de lui les laïcs et les clercs, les Romains et les barbares. Il avait déjà

fondé 12 monastères quand, en 529, il quitta Subiaco pour se rendre au *Mont-Cassin* dans le royaume de Naples, où il établit le siège de son ordre et la perfection de sa règle. Il y mourut en 544. Le but primitif de cette règle est la sanctification des religieux par l'observance des conseils évangéliques: des 3 grands vœux, de chasteté, de pauvreté et d'obéissance.

Le but secondaire et providentiel est la régénération de la société et de la civilisation des Barbares. Totila, roi des Goths, prosterné devant saint Benoît, est le signe de l'influence morale que l'exemple des moines produira sur les rois et les peuples au moyen-âge, sans parler du progrès industriel et agricole, et surtout des services rendus par le cloître au point de vue intellectuel pour la conservation des manuscrits et l'honneur des lettres.

La règle de saint Benoît que saint Grégoire appelle éminente en sagesse, en discrétion et en gravité et admirable de clarté, a fait regarder ce grand Saint comme le patriarche de la vie cénobitique en Occident.

Après que saint Benoît eut donné sa règle aux monastères d'Occident, un autre Saint d'origine irlandaise, *Colomban*, élevé dans le monastère de Bancor, vint chez les Francs, et fonda la célèbre abbaye de *Luceuil*, en 550. Dieu se servit de l'énergie de fer de saint Colomban et de sa règle, où éclate le rude génie de cet ardent apôtre, pour dompter et civiliser les barbares.

Au 6e siècle, les monastères se multiplièrent sur toute la surface de la France. C'est à cette époque qu'il faut placer la fondation d'*Aygnon* en 523, ou sa reconstruction: la fondation de *Saint Bénigne de Dijon* en 527, de *Celle en Berry* 532, de *Saint Pierre le Vif, à Sens* 534, de *Saint Médard de Soissons* 538, de *Sainte Croix de Poitiers* 567. Mais ce qui donna surtout de l'éclat à la vie cénobitique dans les Gaules, ce fut l'arrivée d'une colonie bénédictine qui, sous la conduite de *saint Maur*, disciple de saint Benoît, fonda l'abbaye de *Gaujeuil*, plus tard *Saint-Maur-sur-Loire* en Anjou. Ce Saint abbé mourut en 585.

Il y avait aussi de nombreux monastères de religieuses. Celui d'*Arles* en particulier, fondé par *saint Césaire*, où la discipline, ou flagellation, était en usage pour la punition des fautes, et celui que gouvernait après du *Mont-Cassin, sainte Scholastique*, sœur de saint Benoît. Elle mourut en 543.

Les savants croient trouver l'origine des *Bénéfices* dans le 7e canon du concile d'Agde, 506.

En 513, le pape Symmaque donne le *Pallium* à saint Césaire d'Arles, qu'il établit son vicaire dans les Gaules. C'est le 1er évêque d'Occident qu'on sache avoir porté le Pallium.

Le 7e canon du concile de Vaison en 529, ordonne, pour confondre les blasphèmes des hérétiques, d'ajouter au *Gloria Patri*... *sicut erat*... selon la coutume reçue par le Saint-Siège et par l'Orient.

Vers le milieu du 6e siècle, on commence à se servir en France, pour compter les années, des *Indictions* ou période de 15 années. Cette méthode avait été employée en Orient dès le temps de Constantin.

Saint Césaire, dans son testament, nomme son successeur *archevêque*. C'est la première fois qu'on trouve dans un acte authentique cette qualité donnée à un métropolitain.

Au 6e siècle, les *écoles ecclésiastiques* s'organisent dans les monastères, dans les villes épiscopales et dans d'autres localités importantes.

Le *Regnum Culi* est introduit dans l'Eglise en action de grâces de la cessation de la peste qui ravageait Rome, quand saint Grégoire monta sur le Saint-Siège. Nous avons signalé les travaux liturgiques de ce grand pape. Il avait établi à Rome une école de musique sacrée, et il aimait à venir en présider les exercices.

LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

Boèce, né vers 455, ministre de Théodoric dont il fut ensuite la victime, mourut en 525 au milieu des tortures. Il a composé de remarquables ouvrages. *Le livre des deux natures et d'une seule personne en Jésus-Christ*, plusieurs traités de théologie et de philosophie, et les 5 livres de la *Consolation de la philosophie* qu'il composa dans sa prison. Ce dernier ouvrage mêlé de vers et de prose, est le chef-d'œuvre de Boèce.

Elpis, sa femme, cultivait elle aussi les lettres et la piété. On lui attribue les *hymnes* de la fête de S. Pierre et de S. Paul.

Le nom de Boèce rappelle celui de Cassiodore, qui fut aussi ministre de Théodoric. Retiré dans un monastère, durant les 30 dernières années de sa vie, il composa de nombreux ouvrages, entre autres, sous le nom de *Varianum*, un recueil des lettres et des édités des rois Goths et de ses propres

lettres, *l'Institution des divines Ecritures* ou manière de les étudier, etc . . . Il fit traduire par un de ses amis nommé Epiphane et publier sous le titre d'*Histoire Tripartite*, les histoires de Socrate Sozomène et Théodoret. Né vers 410, Cassiodore mourut vers 562.

Saint Ennode de Pavie, 413-521. *Lettres, discours et poésies.*

Saint Avit de Vienne, mort en 525. *Poésies, lettres.* Deux *Homélies* sur les Rogations.

(A suivre)

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, ont été nommés :

Monsieur l'abbé C. Bérubé,	curé de Saint-Raphaël,
“ “ Jos. Rouleau,	“ “ Saint-Victor de Tring,
“ “ Ls Coulombe,	“ “ Saint-Ubalde,
“ “ Ls Dion,	“ “ Saint-Gilbert.

Décès

Le Révérend Louis Alfred Boissinot, curé de Saint-François de Montmagny, est décédé ce matin à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il était âgé de 47 ans.

Calendrier

30	DIM.	b ^e	IV après Pâques, Ste Catherine de Sienne, vierge. Vêp. du suiv. mém. du précédent seulement.
1	Lundi	r	SS. Philippe et Jacques, apôtres, 2 ^e cl.
2	Mardi	b	S. Athanase, évêque et docteur.
3	Mercredi	r	Invention de la Ste croix, 2 ^e cl.
4	Jcredi	b	Ste Monique, veuve.
5	Vendredi	b	S. Pie V, pape et confesseur.
6	Samedi	r	S. Jean devant la Porte Latine, <i>dbl. maj.</i>

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à l'Ancienne Lorette, le 1 mai ; à Cranbourne, le 3 ; à N.-D. du Portage, le 5.